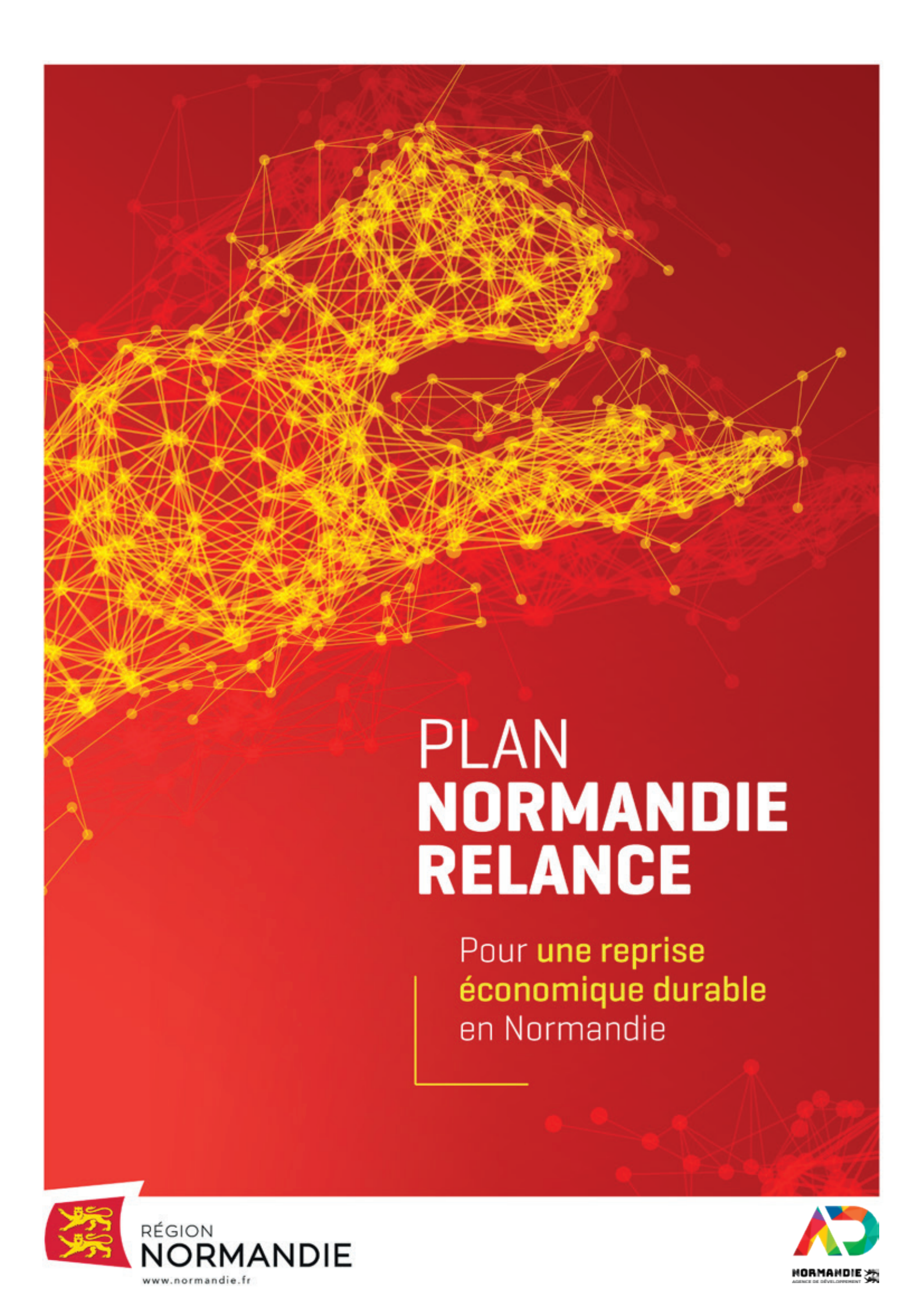




PLAN NORMANDIE RELANCE

Pour **une reprise
économique durable**
en Normandie



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr



NORMANDIE
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT

PRÉAMBULE

Le plan Normandie Relance est l'aboutissement d'un processus d'analyse et de concertation sur la situation économique et sociale de la Normandie, au sortir de la période de confinement. Basé sur une série de réunions de concertation et sur une enquête auprès des entreprises, ce travail a permis d'aboutir à une stratégie d'actions opérationnelles qui répondent aux enjeux régionaux qui se posent de manière plus pressante encore dans ce contexte.

Les mesures mises en œuvre ont comme objectif premier d'accompagner les entreprises normandes dans les différentes étapes de la crise sanitaire. Il s'agit donc, dans un premier temps, de mesures financières à court terme pour soutenir l'économie mais aussi pour asseoir les conditions d'une reprise à moyen terme.

Au-delà du tissu économique, cible prioritaire, tous les acteurs locaux, qu'ils soient du secteur associatif, culturel, de l'éducation ou de la santé, et l'ensemble des Normands sont pris en compte dans cette stratégie.

La relance doit être à la fois économique et sociale, industrielle et durable. Après avoir considéré les besoins d'aujourd'hui et agi sur le court et moyen terme, il est aujourd'hui essentiel d'intégrer les enjeux de demain en jetant les bases d'un « autre modèle », plus inclusif, plus conscient des défis environnementaux et énergétiques. C'est bien la conduite de cette nouvelle donne industrielle qu'il convient, avec l'ensemble des acteurs régionaux, d'accélérer en accompagnant, toujours davantage, les transitions numériques, énergétiques et écologiques des entreprises et des territoires.

Les mesures mises en place par le Gouvernement et dévoilées il y a peu, ont vocation à provoquer un « choc d'investissement » en matière de formation, d'industrie et d'environnement. De par ses compétences étendues dans ces domaines, ainsi que par son rôle majeur dans l'aménagement du territoire, la Région Normandie se doit quant à elle de mettre en place des actions qui bénéficieront directement et spécifiquement à son tissu industriel, économique, social et territorial, constitué d'une majorité de TPE et PME et de quelques ETI, véritables moteurs de développement des territoires. Le plan Normandie Relance a donc pour ambition, en complément des mesures nationales, d'avoir un impact local mesurable, tant du point de vue financier que dans sa dimension sociale et dans sa capacité de mutation à long terme.

La crise sanitaire a mis en lumière un peu plus encore les fragilités et les forces de la Normandie, sur lesquelles la Région fonde sa politique de développement économique. Si l'action publique de la Région s'attache à consolider les atouts et combler les faiblesses régionales, son plan Normandie Relance doit permettre plus encore d'intégrer les enjeux globaux à l'échelle locale, en particulier les impacts du changement climatique, et d'accélérer la transition qui s'impose à tous.

BON À SAVOIR

Réalisée du 1^{er} juillet au 15 août 2020 auprès de 1 000 entreprises normandes*, l'enquête a consisté à interroger ces dernières sur la vulnérabilité de leurs chaînes de valeurs et de production : difficultés liées aux ressources externes (fournisseurs de matières premières, de services...), aux ressources internes (moyens humains, techniques), aux marchés... Elle a permis aux entreprises de partager les problèmes rencontrés et les solutions mises en œuvre durant la crise, et d'exprimer leurs besoins post-confinement.

En juin et juillet, les responsables de filières normandes et d'organisations professionnelles ont également été auditionnés.

Par ailleurs, 10 réunions de concertation ont eu lieu sur l'ensemble du territoire normand. Elles ont rassemblé plusieurs centaines de chefs d'entreprise venus exprimer leurs besoins et attentes quant à un plan de relance normand.

*entreprises de toutes tailles avec une majorité (43%) de PME de 20 à 50 personnes et de tous types d'activité avec une majorité (75%) d'activités industrielles

LE CONTEXTE

LA DIVERSITÉ DE L'ÉCOSYSTÈME NORMAND ET LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

1 Une région à fort potentiel de développement	p. 7
Quelques éléments clés	p. 7
2 Panorama des impacts socio-économiques du confinement	p. 8
Un net recul de l'emploi	p. 9
Une baisse marquée des créations d'entreprise	p. 10
Des exportations en berne	p. 10
La multiplication des cyberattaques contre les entreprises	p. 10
Des situations financières compliquées	p. 10
Une augmentation du taux d'endettement	p. 11
Des fonds propres en panne	p. 11
3 39 actions pour une reprise économique rapide et durable	p. 13

1 | UNE RÉGION À FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Avec un PIB de 90,5 milliards d'€ et un PIB par habitant de 27 180 €, la Normandie [3,3 millions d'habitants] se caractérise par une part importante de l'industrie dans la création de valeur ajoutée régionale. Même si elle a subi comme beaucoup d'autres les effets de la désindustrialisation, elle reste la 1^{ère} région française au regard de la part de l'industrie dans le PIB, avec 22,9% de la valeur ajoutée brute consacrée à l'industrie¹.

La Normandie concentre les atouts pour développer une économie compétitive au plan européen et international. Le paysage régional est marqué par une présence importante de secteurs d'excellence avec en particulier l'agro-alimentaire, l'automobile, l'aéronautique et spatial, la chimie-pharmacie-cosmétique, les énergies, la filière équine, la logistique, la construction navale et le nautisme, le numérique².

Le tissu industriel se caractérise par une double composante. D'un côté, des établissements industriels issus de grands groupes (dont Renault, PSA, Orano, EDF, Faurecia, Thalès, Safran, Danone, Bosch, Aptar, Servier, Elle & Vire, Agrial, Danone, Naval Group, GSK, Sanofi Pasteur...) et des ETI de haute technologie ayant déjà initié des démarches de modernisation et d'innovation en interne. De l'autre, une grande proportion de TPE et PME, avec un niveau élevé de dépendance aux grands groupes et un faible niveau d'innovation.

Cette dualité entraîne des difficultés d'accès à certains financements et aux marchés mondialisés, ce qui fragilise le tissu industriel régional.

La Normandie a donc engagé très tôt une dynamique de réindustrialisation de type « industrie du futur » pour favoriser l'émergence d'activités nouvelles dans des secteurs porteurs et créateurs de valeur ajoutée, consolider le système productif industriel actuel et accompagner la modernisation et la transformation des secteurs d'activités plus anciens ou matures.

La conjoncture économique renforce la nécessité de transformation industrielle. Les effets directs du confinement, comme l'arrêt de production, ont entraîné des difficultés économiques d'une ampleur inédite pour certaines entreprises. Ils ont aussi révélé les

vulnérabilités de nos systèmes productifs, conséquences de la forte spécialisation des chaînes d'approvisionnement mondialisées.

En complément des mesures mises en place par l'Etat à destination des grandes entreprises industrielles, la Région Normandie souhaite renforcer le soutien apporté aux TPE et PME, permettant d'inclure plus largement les acteurs économiques du territoire, d'agir pour l'emploi et une reprise pérenne de leur activité. ●

¹ Données économiques 2020 | La Préfecture et les services de l'Etat en Normandie.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Donnees-economiques/Donnees-Economiques>

² Région Normandie. 2020. Filières D'excellence. <https://www.normandie.fr/filieres-dexcellence>

QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS



- 1^{ère} région française pour la production de crème, beurre, fromages frais et à pâte molle de lait de vache
- 14,2% de la production française d'électricité & 26 000 emplois dans le secteur des énergies
- 1^{er} potentiel pour les énergies marines renouvelables
- L'agroalimentaire est le 3^e secteur industriel régional
- 6^e région pour le commerce extérieur
- Plus de 70% de la recherche & développement automobile française concentrée en Normandie
- Près de 68 000 salariés et 4,8% de la valeur ajoutée régionale dans les transports et la logistique
- 15 appellations d'origine (AOP ou AOC)

2 | PANORAMA DES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU CONFINEMENT

Dès le début de la période de confinement, tous les secteurs stratégiques normands ont été impactés par le ralentissement voire l'arrêt soudain de l'activité. Toutefois, les situations ont été différentes selon les secteurs, comme on le voit sur le diagramme ci-dessous réalisé par le cabinet Roland Berger.

On constate en effet que l'offre et la demande sont restées fortes pour certains secteurs, notamment ceux ayant des activités dites essentielles à la vie de la Nation. Il est intéressant de noter qu'avec le recours

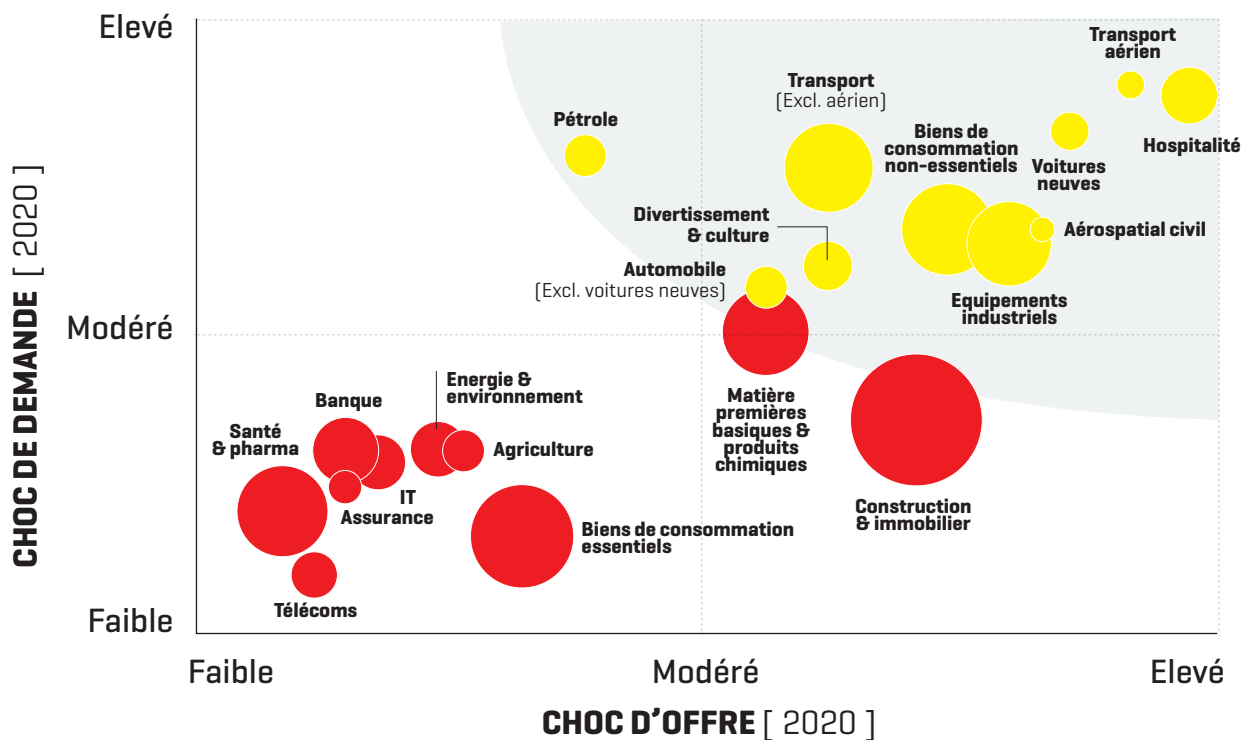
massif au télétravail, le numérique (télécoms et IT) enregistre un très faible impact lié au confinement.

A l'autre extrémité, certains secteurs ont subi la crise de plein fouet. C'est le cas des industries liées aux transports, à la mobilité et énergies associées, à la restauration et l'hospitalité, à la culture, aux équipements industriels, aux biens de seconde nécessité. Ces secteurs doivent être particulièrement soutenus pour une reprise rapide et une transition vers un développement durable de leur activité. ●

CHOC INITIAL D'OFFRE ET DE DEMANDE DÙ AU CONFINEMENT

[évaluation moyenne européenne par secteur]

SECTEURS
LES PLUS
FORTEMENT
IMPACTÉS



Ventes totales [EUR Mds ; Europe ; 2018]

Un net recul de l'emploi

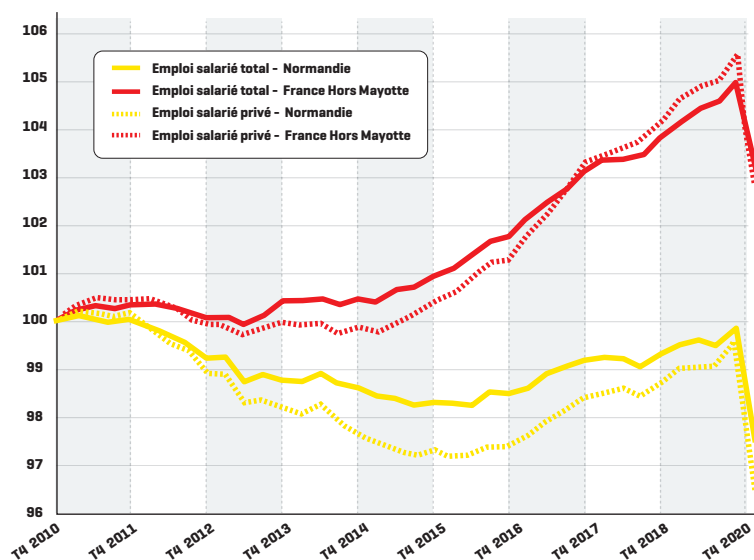
Sur les deux premiers trimestres 2020, l'activité économique enregistre une chute de 32% en Normandie, soit un point en dessous de la moyenne nationale [-33%]. Marqueur de l'économie normande, l'industrie a subi des baisses d'activité également significatives (8 points de baisse régionale contre 5 au niveau national). Les conséquences se sont évidemment fait sentir sur l'emploi³. Alors que depuis plus de 3 ans, l'emploi salarié progressait, il subit un net recul dès le 1^{er} trimestre 2020 : -2,4% en Normandie contre -2% en France hors Mayotte (graphique p8). Il s'agit d'une baisse historique, la plus importante depuis le début du 3^e millénaire. Le secteur privé est le plus touché [-3%]. A titre indicatif, en Normandie, le nombre de demandeurs d'emploi s'établit en moyenne à 290 720 au 2^e trimestre 2020. Ce nombre augmente de 5,9% sur le trimestre (soit + 16 190 personnes) et de 2,8% sur un an. En France métropolitaine, ce nombre augmente de 6,7% ce trimestre et de +4,2% sur un an⁴.

On retrouve cette baisse sensible de l'emploi en région pour le premier mois de confinement dans tous les principaux secteurs. ●

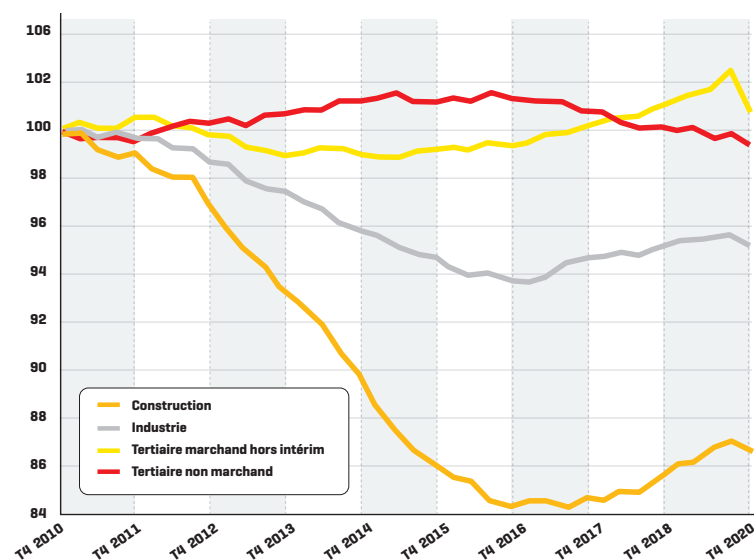
³ Banque de France : la conjoncture en Normandie - juillet 2020.
https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/tr_normandie_juillet-2020.pdf

⁴ Banque de France : la conjoncture en Normandie juillet 2020
https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/tr_normandie_juillet-2020.pdf

L'EMPLOI EN NORMANDIE LA CONJONCTURE DU 1^{ER} TRIMESTRE 2020⁵



EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR SECTEUR EN NORMANDIE⁶



⁵ Normandie.directe.gouv.fr 2020 http://normandie.directe.gouv.fr/sites/normandie.directe.gouv.fr/IMG/pdf/fichier_central_t2_2020_v1.pdf

⁶ Insee.fr. 2020. Une chute de l'emploi sensible dès le 1^{er} trimestre - Insee Conjoncture Normandie 23 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4633480>

Une baisse marquée des créations d'entreprise

La crise sanitaire, et notamment le début du confinement à la mi-mars, se répercute également sur les créations d'entreprises qui reculent de 8,4% au 1^{er} trimestre 2020 [-10,8% en France]. Comme au niveau national, la baisse est plus sensible pour les micro-entreprises [-10,8%] que pour les autres [-6,5%]. Dynamiques lors des précédents trimestres, les créations dans leur ensemble ne reculent cependant en Normandie que de 0,4% sur un an alors que la baisse est plus marquée au niveau national [-2,7%].

En Normandie, au cours du 1^{er} trimestre 2020, les créations reculent dans tous les secteurs et plus particulièrement le commerce, le transport et l'hébergement-restauration [-15,5%]. Ce secteur est de loin le plus impacté par le confinement. La baisse est également importante dans la construction [-10,4%] et l'industrie [-8,4%]. Les services, qui drainent un peu plus de la moitié des créations, résistent mieux [-2,8%]. ●

Des exportations en berne

Les entreprises exportatrices (dont 30% au moins du chiffre d'affaires est réalisé à l'export) ont également observé, dans l'ensemble, une diminution voire un arrêt complet de leurs activités à l'international. En Normandie, 65% des entreprises ont pu maintenir leurs activités à l'export pendant les premières semaines du confinement tandis que 35% ont tout simplement cessé⁷. Les principales causes en sont, à part égale [32%] une baisse des commandes et un manque de visibilité pour l'entreprise ainsi que des problèmes majoritairement logistiques [20%]. Les entreprises normandes qui ont pu tout de même maintenir une activité à l'export ont également perçu des difficultés liées à une baisse des commandes [31%], à des problèmes logistiques [28%] et à un manque de visibilité [22%]. Par sa brutalité et sa rapide expansion mondiale, la pandémie de Covid-19 a provoqué un choc économique sans précédent : les échanges commerciaux ont été particulièrement impactés. Jamais le monde n'avait été confronté au confinement simultané de centaines de millions de personnes, à l'arrêt massif de l'activité des entreprises et des transports et à la fermeture généralisée des frontières. L'impact sur le commerce mondial sera considérable en 2020 : l'OMC prévoit une baisse comprise entre 13 et 32%, selon les scénarios. Afin de limiter ces impacts pour les entreprises normandes, la Région poursuivra les démarches d'accompagnement mises en place par l'Accélérateur Xport. ●

La multiplication des cyberattaques contre les entreprises

Depuis le début de la crise sanitaire et tout particulièrement durant la période de confinement avec notamment la multiplication du télétravail, les entreprises normandes et en particulier les PME ont connu une forte augmentation des cyberattaques. Comme partout en France, la plupart d'entre elles ont été victimes d'un « rançongiciel », un code informatique malveillant qui empêche l'entreprise d'accéder au contenu de ses fichiers afin de lui extorquer une somme d'argent. Les coûts pour les entités ciblées peuvent se chiffrer à plusieurs centaines de milliers voire plusieurs millions d'€, avec des conséquences préjudiciables, voire irréversibles, sur la pérennité de l'activité et sur l'emploi. La cybersécurité est donc un enjeu majeur pour les mois et années à venir. ●

Des situations financières compliquées

D'un point de vue purement financier, la pandémie Covid-19 constitue un choc sans précédent pour le compte d'exploitation des entreprises. Selon les secteurs, le choc se matérialise par une difficulté à maintenir le niveau de production normal en raison d'une combinaison de [1] fermeture administrative, [2] baisse de productivité et [3] chute de la demande. La chute du chiffre d'affaires, combinée à l'existence de coûts fixes, se répercute sur la trésorerie et le résultat des entreprises.

Pour faire face à cette situation, deux types de mesures ont été mises en place (auxquelles la Région a largement contribué) :

- des mesures pour soulager la trésorerie : prêts de trésorerie, moratoire de remboursement, reports de charges, prêts garantis par l'Etat ;
- des mesures pour soulager les coûts : activité partielle, fonds de solidarité.

À court terme, les deux types d'actions améliorent la trésorerie des entreprises [liquidité]. À moyen terme cependant, seul le second type de mesure soutient les entreprises [solvabilité].

⁷ Baromètre de l'activité internationale des entreprises françaises, vue régionale [Normandie]. Données basées sur un échantillon de 84 entreprises dont le CA correspondant à l'export est supérieur à 30%

Naturellement, les situations des entreprises sont variées. La très grande majorité des entreprises normandes sont des PME dont beaucoup de microentreprises (moins de 10 salariés) qui peuvent s'avérer très vulnérables face à un choc comme celui du confinement. En simulant l'évolution des bilans de la quasi-totalité des entreprises (base FARE de l'Insee), la DG Trésor a calculé que l'activité partielle et le fonds de solidarité ont permis de réduire (avant prise en compte des prêts garantis par l'Etat) d'environ 75% le nombre d'entreprises devenues illiquides [c'est-à-dire incapables de faire face à leurs échéances]. ●

Une augmentation du taux d'endettement

Le choc pour les entreprises est plus durable que les seules semaines de confinement, d'autant que les dettes fiscales et sociales devront être payées plus tard. De mars à juin 2020, les entreprises ont emprunté massivement, en ayant notamment recours aux prêts garantis par l'Etat mais aussi, pour les plus grandes d'entre elles, en empruntant sur le marché obligataire. Selon la Banque de France, l'endettement brut des entreprises françaises (hors dettes fiscales et sociales) a augmenté de 152 milliards d'€ durant cette période. En moyenne, les entreprises ont conservé sous forme liquide l'essentiel des sommes empruntées, sans doute en prévision des difficultés à venir : leur trésorerie a augmenté de 142 milliards d'€.

Sur l'ensemble de l'année 2020, la DG Trésor estime que les administrations publiques pourraient absorber environ 2/3 du coût du choc, laissant les ménages et les entreprises se partager le dernier tiers de pertes. Et c'est là qu'intervient le risque d'insolvabilité : s'étant endettées pendant la crise, un certain nombre d'entreprises seront en danger d'insolvabilité (dettes plus élevées que les actifs de l'entreprise). En supposant un choc de 6 mois (confinement strict suivi d'une reprise d'activité progressive), et sans dispositif supplémentaire de soutien, les défaillances d'entreprises pourraient augmenter de l'ordre de 70% par rapport à leur nombre habituel (52 000 en 2019 selon le cabinet Altares). ●

Des fonds propres en panne

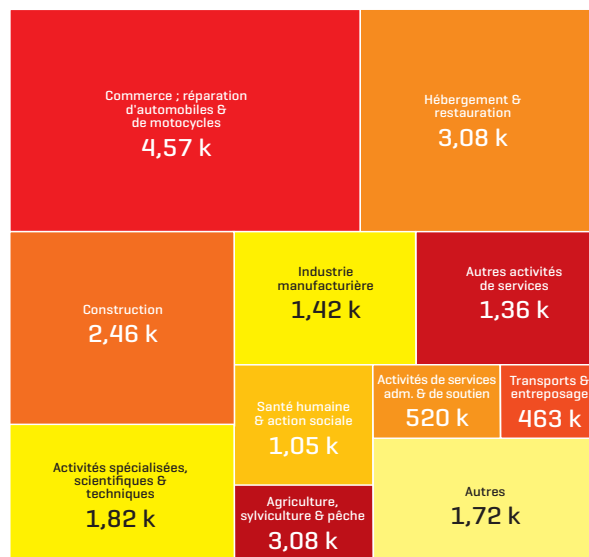
Au-delà des défaillances d'entreprises, l'enjeu pour les mois à venir est celui de l'investissement. Sans investissement, l'économie française pourrait entrer dans une spirale anémique avec des capacités de production qui se réduiraient progressivement, ce qui pèserait sur l'emploi et les revenus et donc la consommation, laquelle à son tour découragerait l'investissement, etc.

Or un taux d'endettement élevé pèse sur la capacité des entreprises à investir parce qu'il leur est difficile de s'endetter davantage et parce que le risque inhérent à l'investissement peut s'avérer létal. Les entreprises très endettées mais viables devront donc être recapitalisées.

Dans la mesure où la crise pourrait éliminer des entreprises pourtant viables en termes de modèles d'affaires, l'intervention publique se justifie car ces entreprises ne seraient pas nécessairement remplacées par des firmes plus productives, comme c'est le cas en principe en temps normal.

Beaucoup d'entreprises se sont endettées pour faire face à la crise, en recourant aux prêts garantis par l'Etat (PGE). 95% de celles qui ont eu recours au PGE sont des TPE et des PME : beaucoup ne seront pas en mesure de rembourser leur PGE au bout d'un an, en mars ou avril 2021, et demanderont donc à étendre la durée de remboursement. Il est nécessaire de donner de la visibilité sur les conditions financières de cette extension. Depuis plusieurs semaines, des négociations sont en cours avec les banques pour mettre en place un taux le plus attractif possible au-delà de la première année. ●

RÉPARTITION DES ENTREPRISES AYANT EU RECOURS AU PGE PAR SECTEUR



PARTIE 3

39 ACTIONS

POUR UNE REPRISE ÉCONOMIQUE RAPIDE ET DURABLE



- 1 | Faire face à l'urgence** p. 14
 - 2 | Créer les conditions de la reprise
et renforcer le lien social** p. 18
 - 3 | Accélérer l'entrée de la Normandie dans
le « monde d'après »** p. 26
- 

1 | FAIRE FACE À L'URGENCE

La Normandie a connu, comme les autres régions françaises, une première phase de sidération à l'annonce du confinement. Les acteurs économiques locaux (Région, EPCI, filières...) se sont rapidement mobilisés et organisés pour faire face à l'urgence et assurer la pérennité de l'économie normande.

En complément des aides nationales, des mesures de soutien aux acteurs les plus touchés, notamment les PME, TPE, ETI et les secteurs les plus ralentis (aérien, automobile, tourisme, culture) ont été rapidement mises en place par la Région et l'ADN. Un effort sans précédent a été décidé et une plateforme téléphonique spécifique a été mise en service, permettant aux Normands d'être renseignés sur les aides existantes.

SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

01 Délai sur le remboursement des créances d'entreprise

L'épidémie Covid-19 a mis des entreprises à l'arrêt. Afin de soulager leur trésorerie, la Région a décidé de suspendre les remboursements des prêts accordés aux entreprises par l'intermédiaire de l'Agence de Développement pour la Normandie (ADN).

Un délai systématique et automatique est appliqué jusqu'à octobre 2020 sur les échéances de remboursements des prêts régionaux accordés aux entreprises, quel que soit le dispositif concerné (ARME, Impulsion, anciens dispositifs ex-BN ou ex HN...). Ce délai est prolongé de 6 mois pour les secteurs du tourisme et de l'événementiel, particulièrement touchés. ●

CHIFFRES CLÉS

- Plus de 600 entreprises bénéficiaires et 11,2 millions d'€ d'échéances cumulées entre le 1^{er} avril et le 1^{er} septembre 2020.



SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

02 Impulsion Relance

Les TPE (artisans, commerçants, indépendants) ont vu pour la plupart leur chiffre d'affaires baisser très fortement, voire disparaître pour ceux qui ont subi des fermetures administratives. Il était donc nécessaire de les aider à faire face à leurs difficultés financières immédiates.

Mis en place avec les EPCI, le dispositif Impulsion Relance cible les très petites entreprises (artisans, commerçants, indépendants) de 0 à 2 salariés n'étant pas éligibles au Fonds national de solidarité (FNS) créé par l'Etat. Ce dispositif est financé à 60% par les intercommunalités et à 40% par la Région Normandie.

Conditions pour bénéficier d'Impulsion Relance :

- avoir débuté son activité avant le 1^{er} avril 2020 ;
- être une TPE de 0 à 2 salariés ou une micro-entreprise avec au moins 1 salarié ;
- ne pas avoir bénéficié du FNS ;
- avoir subi une baisse de CA > à 30% pour le mois d'avril 2020.

Montant de l'aide (en subvention) : aide forfaitaire de 1 000 € pour 0 salarié ; 1 500 € pour 1 ou 2 salarié(s). ●

CHIFFRES CLÉS

- A ce jour, près de 700 entreprises ont été aidées, soit une enveloppe globale de 700 000 €.



SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

03 Fonds national de solidarité (FNS)

Le FNS a permis d'apporter, en subvention, des aides d'urgence pour les TPE les plus en difficulté. Il comporte 2 volets : le volet 1 représente une aide maximale de 1 500 € et le volet 2 une aide de trésorerie jusqu'à 10 000 € (45 000 € pour les discothèques). La Région Normandie a abondé ce fonds à hauteur de 21 millions d'€ et a en charge l'instruction du volet 2.

Le FNS reste actif pour certains secteurs, notamment ceux liés au tourisme, jusqu'à la fin de l'année 2020.

Principaux critères d'éligibilité pour le volet 1 :

- avoir subi une perte de CA > à 50% ou une interdiction d'accueil du public ;
- être une TPE de 0 à 10 salariés (20 salariés pour certains secteurs) ;
- avoir un CA < 1 million d'€ (2 millions pour certains secteurs).

Pour le volet 2 :

- avoir bénéficié du volet 1 ;
- faire l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou employer au moins 1 salarié ;
- présenter un solde de trésorerie négatif. ●

CHIFFRES CLÉS

- 193,46 millions d'€ versés à 61 275 entreprises pour le volet 1.
- 2,989 millions d'€ versés à 839 entreprises pour le volet 2.



SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

04 Paiement des entreprises de transport routier de voyageurs pendant le confinement

Du fait de la fermeture des établissements scolaires dès la mi-mars et du confinement, l'ensemble des circuits de transport scolaire et la grande majorité des services de transport régulier par autocars ont été suspendus. L'application stricte des clauses des marchés de la Région, autorité organisatrice, prévoit qu'en cas de non exécution des services, celle-ci n'est

pas tenue de payer. Or, une part majoritaire des coûts des entreprises de transport étant fixe, nombre de ces entreprises se seraient retrouvées en très grande difficulté. Avec le risque qu'elles ne soient pas au rendez-vous pour transporter les élèves lors de la rentrée scolaire, empêchant ainsi les parents de reprendre pleinement leur propre activité.

La Région a donc décidé de maintenir le versement des sommes prévues aux contrats, comme si le service avait été rendu, avec engagement des entreprises à se soumettre à un exercice de régularisation après la crise, visant à restituer à la Région les charges non assumées [charges de roulage, chômage partiel, etc.]. ●

CHIFFRES CLÉS

- Ce soutien de la Région a représenté environ 10 millions d'€.



PERMETTRE UNE REPRISE RAPIDE ET DANS LES MEILLEURES CONDITIONS SANITAIRES

05 Fourniture de masques pour les entreprises et les collectivités

Pendant la période de confinement, les services de santé, les entreprises et les services à la population qui fonctionnaient se sont retrouvés face à une pénurie de masques. Dans le même temps, les entreprises, collectivités et particuliers ont cherché à en acquérir en vue du déconfinement. La demande mondiale dépassait alors largement l'offre et les circuits d'approvisionnement ne permettaient pas d'obtenir cette ressource devenue rare et nécessaire au maintien et à la reprise des activités.

Soignants, entreprises, collectivités : la Région Normandie a contribué à l'équipement des professionnels normandes en centralisant et prépayant les commandes de 7,97 millions de masques chirurgicaux :

- 2,75 millions de masques payés par la Région pour les soignants et distribués en partenariat avec l'Agence régionale de Santé ;
- 3,2 millions de masques prépayés par la Région et revendus à prix coûtant aux entreprises, distribués en partenariat avec les fédérations professionnelles, les associations de filières, les pôles de compétitivité, les chambres consulaires ;
- 2,02 millions de masques payés par la Région pour les collectivités normandes, distribués en partenariat avec les communes et EPCI. ●

SOUTENIR LES SECTEURS LES PLUS IMMÉDIATEMENT IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

06 Création d'un fonds d'urgence culture

L'annulation des événements culturels et la fermeture des salles de spectacle comme des librairies et cinémas ont créé une situation de crise dans le secteur de la culture. Certaines structures culturelles et patrimoniales risquent, à court terme, de ne pas disposer du niveau de trésorerie suffisant pour maintenir l'emploi et couvrir leurs charges.

La Région a donc décidé dès le mois de mai de créer un fonds pour favoriser le maintien de l'emploi culturel et soutenir aussi bien le secteur de la création (compagnies, artistes plasticiens, auteurs et autres professionnels en lien avec la création) que celui de la production et de la diffusion. Ses critères ont été co-construits avec les représentants du secteur et des filières. ●

CHIFFRES CLÉS

- 2 millions d'€ ont été versés au secteur culturel.



SOUTENIR LES SECTEURS LES PLUS IMMÉDIATEMENT IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

07 Création d'un fonds d'urgence sport

Le monde sportif a lui aussi été touché par la crise, en particulier par l'annulation d'événements ou de rencontres sportives. Dès les premiers signes, la Région a décidé de maintenir ses aides malgré les annulations et d'assurer une veille permanente sur la situation économique du secteur sportif, en lien étroit avec les ligues, les grands clubs et les collectivités concernées.

Les aides aux ligues régionales pour l'année 2020 et les bourses aux 550 sportifs sont versées comme prévu. Les subventions ou prestations de communication attribuées aux clubs phares ou amateurs pour la saison 2019-2020 sont également maintenues, même en cas d'annulation de rencontres. ●

CHIFFRES CLÉS

- Une enveloppe de 1 million d'€ a été affectée à cette aide d'urgence.



SOUTENIR LES SECTEURS LES PLUS IMMÉDIATEMENT IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

08 Accompagnement spécifique de la filière touristique

Dans le contexte de crise sanitaire et de confinement des Français, les entreprises du tourisme ont été les premières impactées. Les rassemblements ont été rapidement limités, ce qui a généré une annulation des grandes manifestations. Les voyages de groupe scolaire ou individuel ont été annulés. Les entreprises ont stoppé leurs déplacements, séminaires et autres manifestations professionnelles. Les hébergements touristiques ont été stoppés durant les mois de confinement et la reprise de l'activité a été très disparate sur le territoire normand. Les sites, parcs et jardins ont connu un décalage de leur saison.

Le secteur du tourisme est un secteur spécifique car les pertes engendrées ne pourront être compensées. La saison étant terminée, il est impératif d'aider les entreprises à faire face pour leur permettre d'aborder la saison 2021.

De nombreuses mesures ont donc été mises en œuvre :

- report systématique de 18 mois de toutes les échéances de prêts conclus avec les entreprises (1,5 million d'€) ;
- campagne de promotion « Normandie, ailleurs c'est ici » (650 000 €) ;
- prestations d'ingénierie-conseil permettant d'accompagner les professionnels pour la réouverture, de les conseiller sur les adaptations nécessaires et de préparer les saisons à venir. 120 diagnostics programmés pour un montant de 390 000 €. Les données récoltées permettront de mieux comprendre le secteur et ses besoins et serviront d'aide à la décision ;
- partenariat avec d'autres filières (budget global : 279 924 €), notamment les filières agricoles permettant de valoriser les produits normands durant toute la saison et l'arrière-saison (apéro normand, mini-marchés de producteurs dans les campings, centres de vacances ou en partenariat avec des OT, paniers gourmands,...) ;
- programme d'animations culturelles : 14 associations professionnelles impliquées pour un budget global de 241 500 € (dispositif reconductible en 2021) ;
- soutien à la consommation via la monnaie normande citoyenne, le RolloN (budget global : 362 240 €) et possibilité de faire profiter à tous les clients payant en RolloN de 5% de cash-back (150 000 €) ;

- mise en place de chèques-cadeaux en RolloN pour l'automne (200 000 €) via des jeux-concours ;
- intégration des structures touristiques dans la base de données « Au rendez-vous des Normands » pour leur donner de la visibilité et l'accès au cash back-chèque cadeau ;
- mobilité : tout au long de l'été, 17 destinations normandes, accessibles depuis Paris à petit prix, ont été valorisées. ●

CHIFFRES CLÉS

- Une enveloppe de 1 million d'€ a été affectée à cette aide d'urgence.



CONTRIBUER À LA STRUCTURATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE DÉMARCHES DE PROXIMITÉ

09 Soutien spécifique à la filière agricole de proximité

La crise COVID a fortement impacté l'écoulement de produits locaux, provoquant pour les agriculteurs des problèmes de trésorerie dus aux fermetures des marchés, des magasins et des restaurations collectives/commerciales.

Pendant le confinement, la Région a mis en place la plate-forme « Au rendez-vous des Normands ». Dans un souci de réponse rapide aux besoins des producteurs, cette base de données a été hébergée sur le site de l'association du RolloN, la monnaie normande citoyenne. Elle a permis de référencer les producteurs locaux, de constituer un annuaire et d'accroître leur visibilité auprès des visiteurs du site. Des évolutions prochaines vont permettre d'optimiser son fonctionnement, de valoriser les circuits courts auprès des particuliers, de mettre en valeur des initiatives et de mettre en relation les producteurs et consommateurs via le lancement d'une marketplace. ●

CHIFFRES CLÉS

- 60 000 consultations en un mois
- 843 producteurs inscrits
- 5 000 partages Facebook



2 | CRÉER LES CONDITIONS DE LA REPRISE ET RENFORCER LE LIEN SOCIAL

Dans un deuxième temps, il faut mettre en place des mesures assurant la reprise. L'objectif de cette phase est double : d'une part tout mettre en œuvre pour permettre un rattrapage d'activité afin de récupérer le niveau de création de richesses d'avant la crise, d'autre part créer les conditions d'un accompagnement social à la reprise, en particulier par une adaptation du plan de formation.

SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

10 Impulsion Relance +

En complémentarité du dispositif Impulsion Relance Normandie, la Région Normandie s'est associée avec la Banque des Territoires pour proposer un prêt à taux zéro abondé à parité pour un montant total de 13 millions d'€. **Ce dispositif s'adresse aux artisans, commerçants et indépendants**, aux TPE industrielles, aux acteurs de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'à tous les porteurs de projets des filières clés de l'économie normande affectées par la crise sanitaire : tourisme, filière équine, horticulture, pêche... Il a pour objectif d'alimenter la trésorerie de reprise d'activité.

Bénéficiaires : entreprises et associations de 0 à 20 salariés.

Prêts de 20 000 € avec une bonification sectorielle de 5 000 € pour les secteurs très impactés par la crise : tourisme, CHR, agriculture, horticulture, pêche et centres équités. ●

CHIFFRES CLÉS

- L'enveloppe de 13 millions d'€ reste entièrement disponible car du fait des évolutions du Fonds national de solidarité, un seul dossier été soutenu à ce jour.



AGIR SUR LES FONDS PROPRES DES ENTREPRISES

11 Création du fonds d'investissement Normandie Rebond

L'épidémie COVID-19 a des impacts sévères sur les équilibres économiques d'un nombre important d'entreprises et génère des conséquences négatives, en partie déjà mesurables, sur l'emploi, les capacités d'investissement et de développement, le maintien des centres de décision et dans certains cas la pérennité de ces entreprises.

D'où la création du fonds Normandie Rebond dont la Région sera le principal souscripteur via son fonds Normandie Participations et qui sera ouvert à ses principaux partenaires bancaires régionaux, les deux caisses régionales du Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne de Normandie.

Normandie Rebond a pour vocation d'accompagner le redressement du territoire en renforçant les fonds propres des PME et ETI dont le chiffre d'affaires est compris entre 5 et 150 millions d'€. Il cible non pas la restructuration d'entreprises en procédure contentieuse mais les entreprises dont la situation était saine avant la crise et qui doivent consolider leurs fonds propres pour rebondir et se redévelopper sur le territoire normand. ●

CHIFFRES CLÉS

- 30 millions d'€ seront alloués à ce fonds qui sera lancé au dernier trimestre 2020.



AGIR SUR LES FONDS PROPRES DES ENTREPRISES

12 Création d'un dispositif d'intervention sous forme de quasi fonds propres afin de permettre le remboursement des PGE

Agissant dans l'urgence absolue et sans visibilité sur l'ampleur de la crise, les banques et la BPI n'ont disposé ni du temps ni des moyens matériels suffisants pour évaluer la capacité de remboursement future des prétendants au PGE (prêt garanti par l'Etat). Il faut aujourd'hui l'adapter sur le long terme. Le PGE a été mis en place sous forme d'un prêt bancaire amortissable sur 5 ans après un différé de 12 mois, ce qui paraissait de bon sens en mars 2020. 95% des entreprises qui y ont eu recours sont des TPE ou PME et beaucoup ne seront pas en mesure d'en assurer le remboursement dans les termes et conditions convenus.

En effet, même dans le cas d'une reprise rapide, les entreprises s'étant endettées en substitution d'une diminution ou de la perte totale de leur chiffre d'affaires, risquent fort de ne pas pouvoir faire face simultanément au refinancement de leur besoin en fonds de roulement, au remboursement des charges et taxes reportées pendant la crise, aux investissements indispensables pour pérenniser leurs activités et à l'amortissement de leur PGE.

Le dispositif envisagé par la Région permettra de soutenir, dans certains cas précis et sélectifs, des entreprises dont les fondamentaux sont solides mais qui ne seront pas en mesure d'assumer le remboursement de leur PGE. Il s'agira d'une intervention sous forme de prêt participatif, à 10 ans par exemple, afin de permettre à ces entreprises de retrouver le chemin de la croissance tout en conservant le bénéfice de leur PGE.

Ce prêt, dans une véritable logique de « retour à meilleure fortune », sera remboursable annuellement, mais uniquement à concurrence d'un certain pourcentage du résultat ou de la capacité d'autofinancement dégagée par l'exploitation. De surcroît, la qualification comptable de « quasi fonds propres » du prêt participatif viendra améliorer la notation bancaire des bénéficiaires et donc leur capacité d'endettement. Cela constituera un fort effet de levier sur la relance de leurs activités.

Une tarification de ces prêts participatifs à un taux d'intérêt sera envisagée pour permettre une protection du pool de crédit par un effet de mutualisation des risques. ●

CHIFFRES CLÉS

- ▶ 2,65 milliards d'€ de PGE ont été validés en Normandie, majoritairement dans les secteurs du commerce, de l'hébergement et de la restauration. Le montant moyen de ces prêts est d'environ 136 000 €.



SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

13 Prêt Trésorerie COVID-19

Dans le cadre de la crise sanitaire, la Région Normandie a créé le dispositif Impulsion Trésorerie COVID-19. Ce dispositif a été doté de 10 millions d'€ s'ajoutant aux crédits existants.

Le prêt Trésorerie COVID-19 est un prêt à 0% sans garantie. Il est mobilisable en contrepartie d'un prêt bancaire (dont le PGE) et remboursable sur 4 ans après un différé d'une année. Il est plafonné à 300 000 € selon la taille de l'entreprise. ●

CHIFFRES CLÉS

- ▶ A fin août, 115 entreprises ont pu bénéficier de cette aide pour un montant global engagé de plus de 10 millions d'€.



SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

14 Prêt Rebond (en partenariat avec la BPI)

Pour faire face aux besoins de trésorerie des entreprises impactées par la crise, la Région a apporté 5 millions d'€ à ce fonds, porté conjointement avec la banque publique d'investissement BPIFrance. Objectif : répondre aux besoins de fonds de roulement des entreprises dans cette situation conjoncturelle exceptionnelle, avec un effet levier de 2,65.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- ▶ prêt à 0%, sans garantie ;
- ▶ montant de prêt compris entre 10 000 et 100 000 €, remboursable sur 7 ans avec un différé de 2 ans.

CHIFFRES CLÉS

- ▶ Grâce à l'effet levier, ce fonds permet d'octroyer 13 millions d'€ de prêts aux entreprises normandes. 86 entreprises ont déjà pu être accompagnées pour un montant total de 3,2 millions d'€.



AGIR POUR PRÉPARER LES NORMANDS À LA REPRISE ET MAINTENIR LE LIEN SOCIAL

15 Maintien de la rémunération des stagiaires et accompagnement des organismes de formation

Les mesures de sécurité sanitaire et de confinement ont aussi bouleversé l'organisation de la formation des demandeurs d'emploi. La Région s'est mobilisée dès le début du confinement en maintenant les rémunérations des stagiaires et en incitant les organismes de formation à utiliser toutes les possibilités de la formation à distance.

La rémunération de tous les stagiaires a été maintenue selon les principes suivants :

- prolongation systématique des parcours de formation devant se terminer entre le 16 mars et le 11 mai (dans un premier temps) ;
- maintien des rémunérations (dont aide à la mobilité) versées par la Région pendant cette période, avec la création d'un motif d'absence spécifique permettant de couvrir les arrêts maladie, les gardes d'enfant ou les suspensions de la formation ;
- possibilité pour les stagiaires dont la formation est suspendue ou proposée à temps partiel de cumuler pendant cette période la rémunération Région et le travail dans des secteurs en tension.

Pour soutenir les organismes de formation, la Région a par ailleurs pris en compte le contexte sanitaire dans ses paiements aux organismes :

- maintien du financement de tous les marchés de formation mis en œuvre dans les établissements pénitentiaires ;
- principe de service fait indexé non sur le temps passé en heure stagiaire, mais sur le temps estimé nécessaire par l'organisme de formation, en tenant compte des particularités de la situation.

En parallèle, la Région a mis en place le dispositif #oncontinueformer, porté par le centre de ressources Communotice, qui au travers de webinars, de forums de discussion, de tchats et de mise à disposition de ressources pédagogiques, a permis d'accompagner les formateurs dans la mise en place de la continuité pédagogique.

Sur le champ des formations sanitaires et sociales, la Région a maintenu le versement des bourses et les dotations de fonctionnement aux instituts. Elle a par ailleurs voté en mai 2020 le principe d'une aide exceptionnelle aux élèves aides-soignants et étudiants infirmiers qui, pendant le confinement, ont réalisé un stage en établissement médico-social

[EPHAD et établissements spécialisés pour personnes handicapées] ou en secteur hospitalier, et sont donc venus en appui des personnels soignants mobilisés contre la Covid-19. Cela représente environ 2,5 millions d'€ pour quelque 2 300 étudiants infirmiers ou élèves aide-soignant, montant pris en charge par le Pacte régional d'investissement dans les compétences [PRIC]. ●

CHIFFRES CLÉS



- 7 000 stagiaires concernés par le maintien de leur rémunération pour un budget mensuel de 5,2 millions d'€.
- 80% des actions de formation maintenues grâce à ces dispositifs, ce qui a permis aux prestataires de la Région de sauver une bonne partie de leur chiffre d'affaires sur la période.

AGIR POUR PRÉPARER LES NORMANDS À LA REPRISE ET MAINTENIR LE LIEN SOCIAL

16 Soutien aux salariés en reconversion vers les métiers du sanitaire et social et aux salariés précaires

De nombreux salariés se retrouvent en situation précaire, soit du fait de la crise elle-même (intermittents...), soit parce qu'ils doivent se reconvertir à cause des difficultés rencontrées par leur entreprise.

Par ailleurs, les métiers du sanitaire et social sont des métiers en tension et assez peu attractifs pour les jeunes car ils nécessitent souvent de la maturité pour être exercés au quotidien. Permettre à des adultes en reconversion de se former à ces métiers est donc une priorité.

À travers une convention avec Transition Pro, la Région cofinance les parcours de formation vers les métiers du sanitaire et du social de salariés en reconversion (100 à la rentrée scolaire 2020).

En outre, elle permettra à Transition Pro de valider davantage de parcours de formation de salariés dits précaires (intérimaires, intermittents du spectacle) en prenant en charge les coûts pédagogiques, Transition pro assurant de son côté la prise en charge du salaire durant la formation. Ce dispositif pourra être amplifié en 2021 en fonction des besoins. ●

ENGAGER L'INVESTISSEMENT PUBLIC POUR FAVORISER L'ACTIVITÉ

17 Revoyure des contrats de territoires

A travers les contrats de territoire et des dispositifs co-construits en fonction des priorités locales, la Région Normandie a contractualisé avec 97% des intercommunalités normandes au cours des 4 dernières années. Ces contractualisations représentent 2,4 milliards d'€ d'investissements et quelque 1 000 projets dans les territoires pour renforcer l'attractivité régionale, le développement économique et la qualité de vie des Normands.

La Région intervient à hauteur de 513 millions d'€ pour permettre la réalisation de ces projets. Près de 50% de ces financements sont engagés. Ces contrats sont donc un levier très fort de soutien au BTP, mis en danger du fait du ralentissement des projets et de l'affaiblissement des finances locales.

Au sortir de la crise sanitaire qui a affecté de plein fouet les entreprises et remis en cause l'équilibre financier des collectivités territoriales, la Région a souhaité revisiter les contrats en cours avec les collectivités. L'objectif partagé est de conjuguer les efforts dans un plan de relance qui priorise les projets prêts à démarrer et/ou nécessaires aux territoires afin de préserver les dynamiques territoriales, et assurer une reprise d'activités pour les acteurs économiques au premier rang desquels les entreprises du BTP. ●

CHIFFRES CLÉS

- Les négociations sont en cours et une dizaine de territoires sont d'ores et déjà prêts. Alors que la Région estimait à environ 100 millions d'€ le volume de financement régional élué du fait de retard pris dans les projets, il a été proposé aux territoires de reprogrammer des projets dans cette même proportion (soit 15-20% de l'ensemble des engagements régionaux dans les contrats) en donnant une année de plus pour réaliser les projets.



S'APPUYER SUR L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES POUR CONSOLIDER LA RELANCE

18 Plan de relance régional de l'export

La crise sanitaire a constitué un choc sans précédent pour les exportateurs normands. Les démarches de prospection ont été fortement freinées au second trimestre avec, parallèlement, une baisse des dossiers « Impulsion Export ». Dans ce contexte, la relance de l'export constitue une priorité.

Plusieurs mesures ont donc été mises en œuvre :

- modification du dispositif Impulsion Export : soutien aux entreprises par des subventions de 80% (50% précédemment) pour les phases de prospection et participation aux salons prioritaires en lien avec les filières industrielles ;
- modification du dispositif « Ticket modérateur » [opéré par Business France] : soutien des entreprises sous forme de subvention à 80% (50% précédemment) pour les phases de prospection directe à l'international ;
- déploiement du Panorama Xport : diagnostic gratuit pour accompagner les entreprises dans leur stratégie à l'export et les orienter vers les marchés les plus porteurs. ●

AGIR SUR LES FONDS PROPRES DES ENTREPRISES (CRÉATION ET REPRISE)

19 Renforcement des fonds de prêts d'honneur

La Région a confié à des prestataires la mission d'instruire les plans de financement des porteurs de projets. Parmi ces prestataires figure le réseau Initiative Normandie constitué de 10 plates-formes d'initiative locale (PFIL) qui gèrent leur propre fonds de prêts d'honneur afin de renforcer les fonds propres des créateurs/repreneurs et faciliter l'obtention de prêts bancaires. Le nombre de prêts d'honneur est en constante augmentation, obligeant les PFIL à solliciter le secteur bancaire sous forme d'avances remboursables. Cette tendance devrait s'amplifier avec la crise du COVID-19 qui provoque une tension sur la demande de prêts, les créateurs/repreneurs risquant de ne plus être considérés par les banques comme un public prioritaire.

D'où la décision de la Région d'abonder à partir du 4^e trimestre 2020 (avec le concours de BPI) de 800 000 € les fonds de prêts d'honneur locaux gérés par les PFIL :

- 260 000 € pour Initiative Calvados ;
- 280 000 € pour Initiative Eure ;
- 160 000 € pour Initiative Orne ;
- 100 000 € pour Granville Terre et Mer.

Les prêts accordés aux créateurs/repreneurs seront remboursables sur 3 à 5 ans, sans intérêts ni garanties.

Par ailleurs, pour répondre à la réelle difficulté d'accès au crédit bancaire des femmes (qui affichent en moyenne un montant de fonds levés deux fois moins élevé et un taux de rejets de demandes de prêts deux fois plus élevé, et s'orientent donc davantage vers les apports personnels et familiaux et les aides publiques que vers le capital-risque, avec des répercussions sur le profil de leurs sociétés), la Région a décidé d'abonder à hauteur de 100 000 € le fonds Femmes & Challenges. ●

FACILITER L'ACCÈS AU CRÉDIT DANS DE MEILLEURES CONDITIONS

20 Création d'un fonds régional de garantie gratuit

La Région Normandie et BPI France ont co-élaboré un fonds régional de garantie. Cet outil financier tend à combler une défaillance pour accompagner les projets de création/transmission-reprise, développement et renforcement de trésorerie, présentant des risques élevés pour le système bancaire traditionnel.

Cet outil régional permet de soutenir les TPE et PME dans leurs projets en permettant de garantir à hauteur de 70% le risque de perte finale de financements bancaires à moyen terme (10 ans maximum) sans coût pour l'entreprise. ●

CHIFFRES CLÉS

- Ce fonds est doté de 5 millions d'€ de fonds FEDER, garantissant un besoin estimé d'investissement des entreprises à hauteur de 17 millions d'€.



ENCOURAGER LES JEUNES DIPLÔMÉS DANS L'ACCÈS À UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

21 Financement de stages de formation en entreprises pour les jeunes diplômés

Les effets de la crise COVID-19 se font déjà sentir et l'année 2020 promet d'être rude en matière d'embauches des jeunes diplômés. Ainsi 18 000 jeunes normands ont quitté le système scolaire en juin avec deux perspectives : pour certains une poursuite d'études possible, pour d'autres des difficultés d'insertion probables.

Pour tenter d'inverser la tendance, la Région va financer dès la fin du mois de novembre, 2 000 stages pour des jeunes ayant obtenu en juin 2020 leur diplôme de bac +2 à bac +5, afin de leur permettre d'effectuer une mission dans une entreprise, une collectivité ou une association. Ce stage sera complété par des modules de formation adaptés au profil de chaque stagiaire, d'une durée d'environ 5 semaines.

Objectifs de ce nouveau dispositif :

- permettre aux jeunes diplômés de garder une dynamique positive ;
- permettre aux entreprises, associations ou collectivités de s'appuyer sur des compétences nouvellement validées ;
- valoriser l'attractivité de l'emploi en région en mettant en relation des entreprises et des jeunes qui auraient pu être amenés à chercher ailleurs une solution.

Sur l'ensemble de cette période, le jeune aura le statut de stagiaire de la formation professionnelle et sera rémunéré par la Région. Il percevra 650 € par mois, somme à laquelle s'ajoute une aide à la mobilité de 50 à 250 € en fonction de la distance entre le lieu de résidence et le lieu du stage.

La Région accueillera de son côté une centaine de jeunes diplômés sur ses sites administratifs de Caen et Rouen.

A noter : Une enquête réalisée par Walter People (filiale du groupe Robert Walter dédiée au recrutement) s'est intéressée aux conséquences de la crise sanitaire sur les jeunes diplômés, tant au niveau de leur recherche d'emploi que de leur état d'esprit. Plusieurs centaines de jeunes ayant moins de 3 ans d'expérience ont ainsi été interrogés en août dernier. Résultat, 70% des sondés en recherche d'emploi depuis mars et qui le sont toujours considèrent que la crise a retardé ou empêché leur entrée dans la vie active. Seuls 16% de ceux qui recherchaient un emploi depuis mars affirment l'avoir obtenu pendant la crise.

Par ailleurs, la durée moyenne d'obtention d'un premier emploi augmente en 2020 par rapport à 2019 où plus d'un étudiant sur trois trouvait son premier emploi avant la fin de sa formation, contre un étudiant sur quatre actuellement. ●

AGIR POUR PRÉPARER LES NORMANDS À LA REPRISE ET MAINTENIR LE LIEN SOCIAL

22 Renforcement de l'accompagnement des entreprises de formation

Dès la fin du confinement, la Région a engagé avec les têtes de réseaux des organismes de formation un travail d'analyse financière permettant de prendre en charge les surcoûts liés aux impacts de la crise sanitaire, naturellement non intégrés dans le prix horaire demandé au moment des appels d'offres : prise en charge des équipements nécessaires au retour en centre des stagiaires (masques, gel hydroalcoolique...), coût de formateurs et locaux supplémentaires dans le cas de dédoublement de groupes, etc. Cette grille d'analyse doit permettre à la Région d'engager des discussions avec tous les organismes de formation qui le souhaitent.

En complément, la Région votera prochainement une stratégie d'accompagnement à la transformation des entreprises de formation en 3 axes :

- financer des projets innovants en matière de pratiques pédagogiques ;
- donner accès à des prestations d'appui-conseil ;
- professionnaliser les acteurs.

La Région entend également promouvoir la thématique pédagogie et numérique en mobilisant le dispositif régional d'innovation Communotic :

- intégration de nouveaux écosystèmes numériques, lieux « d'agitation numérique » [EdTech] ;
- élargissement aux problématiques de l'orientation ;
- montage et pilotage d'expérimentations ;
- incubation de projets. ●

AGIR POUR PRÉPARER LES NORMANDS À LA REPRISE ET MAINTENIR LE LIEN SOCIAL SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

23 Relancer l'économie sociale et solidaire en Normandie

La Normandie est une région où l'économie sociale et solidaire (ESS) est très développée et participe pleinement à l'économie régionale. Revêtant des formes multiples (associations, coopératives, mutuelles, fondations...), l'ESS répond aux mêmes enjeux de développement et de compétitivité, mais avec des spécificités propres, combinant les aspects humains et environnementaux et axées sur les grands enjeux sociaux, sociétaux et de développement durable. Enracinées au plus près des besoins des territoires et des citoyens, ces entreprises sont sources d'emplois non délocalisables et d'innovation sociale.

Marquées par un fléchissement du nombre d'emplois avant le confinement, les entreprises de l'ESS ont fortement été impactées par la crise sanitaire. De par leur positionnement, elles ont pourtant pleinement joué leur rôle d'amortisseur pendant le confinement et auront un rôle à jouer dans les mois à venir pour faire face à la crise économique globale qui s'annonce. Il est donc essentiel pour la Région de maintenir un écosystème favorable au développement de l'ESS sur son territoire.

D'où la mise en place de différentes mesures, allant du très court terme jusqu'aux défis de plus long terme :

- accompagner la sortie de crise (dès octobre 2020) : abondement du fonds d'aide d'urgence « Prêt Relance Solidaire » en partenariat avec France Active, la Banque des territoires et plusieurs EPCI (1,725 millions d'€), financement de prestations d'ingénierie-conseil ;
- relancer l'écosystème ESS : réorientation des fonds européens 2014-2020 et mobilisation des fonds européens 2021-2027, abondement des instruments financiers solidaires de France Active spécifiques à l'ESS (apport en fonds propres et quasi fonds propres, garanties bancaires) ;
- renforcer l'accompagnement direct : évolution des aides ESS de la Région (à partir de 2021), avec notamment simplification des règles d'éligibilité, intégration des objectifs du développement durable (ODD), ouverture à l'entrepreneuriat social, abondement des projets ayant bénéficié d'une levée de fonds citoyenne, association des EPCI, chèques conseils...
- innover pour relancer : essaimage sur le territoire de « super incubateurs », abondement du fonds d'innovation sociale du FEDER en partenariat avec BPIFrance, renforcement du RolloN...

- coopérer et rendre visible l'ESS : structuration et animation d'une gouvernance territoriale et sectorielle [à partir de 2021]. ●

CHIFFRES CLÉS



- A l'échelle de la Normandie, l'ESS représente 117 029 emplois soit 11,1% de l'emploi salarié régional [9e région de France avec un taux supérieur à la moyenne nationale de 10,5%].

SOUTENIR LES SECTEURS LES PLUS DURABLEMENT IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

24 Accompagnement des acteurs culturels dans les projets de relance de leurs activités

Les structures culturelles touchées par les fermetures de lieux culturels et patrimoniaux, les annulations et reports multiples de manifestations, spectacles, tournées, festivals, ainsi que par la baisse de fréquentation, directement imputables à la crise sanitaire, risquent de continuer à subir les effets de cette crise durant plusieurs mois, la reconquête n'étant pas assurée à moyen terme. Dans ce contexte, il s'agit d'aider les structures à assurer la poursuite de leur activité ou à s'engager dans des projets de relance tenant compte d'une nécessaire évolution et innovation dans leur offre pour reconquérir les publics.

Deux types de mesure mises en œuvre :

- un fonds d'urgence Normandie Relance Culture (2020 et 2021), créé dès cet automne avec deux maîtres-mots : souplesse et diversité des projets aidés ;
- des premières avances significatives pour soutenir la création dans un contexte de modes de diffusion aléatoires. ●

CHIFFRES CLÉS



- 2 millions d'€ alloués à l'accompagnement des acteurs culturels.

SOUTENIR LES SECTEURS LES PLUS DURABLEMENT IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

25 Accompagnement des acteurs du monde sportif dans la relance de leur activité

Le dispositif de chômage partiel a permis au monde sportif de terminer la saison 2019-20 sans trop d'impact de trésorerie. Les problèmes surgissent aujourd'hui du fait de la baisse des engagements des entreprises [sponsoring] et des inscriptions dans les clubs. Il s'agit donc de soutenir cet écosystème pour la prochaine saison.

Plusieurs mesures mises en œuvre :

- un fonds de relance est créé pour permettre à des structures sportives en situation critique de maintenir leur activité ;
- une veille permanente est mise en œuvre avec les représentants du monde sportif pour suivre l'évolution de la situation, en particulier les conséquences d'une absence de visibilité médiatique des performances sportives ou du report de grands événements tels les JO. ●

CHIFFRES CLÉS



- Le fonds de relance bénéficie d'une enveloppe de 2 millions d'€.

SOUTENIR LES SECTEURS LES PLUS DURABLEMENT IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

26 Soutien à Brittany Ferries (conjointement avec la Région Bretagne)

Acteur économique majeur en Normandie où elle opère depuis trois ports vers la Grande-Bretagne et bientôt l'Irlande, Brittany Ferries est confrontée à une situation extrêmement difficile, du fait de la crise sanitaire qui impacte les trafics depuis mars [et plus particulièrement les trafics de voyageurs]. Ce contexte est encore alourdi par le Brexit et les incertitudes qui entourent la conclusion d'un accord.

L'exercice en cours se terminera fin octobre 2020, avec des pertes importantes, mais les données

relatives à l'activité sont déjà connues aujourd'hui : d'octobre 2019 à octobre 2020, Brittany Ferries n'aura transporté que 610 000 passagers contre 2,4 millions lors de l'exercice précédent. Elle aura donc perdu les 3/4 de ses passagers.

A noter que ces difficultés n'empêchent pas Brittany Ferries et la Région de continuer à travailler sur le projet d'autoroute ferroviaire reliant Bayonne à Cherbourg. Le terminal fer de Cherbourg sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de Ports de Normandie (8 millions d'€).

Les équipes de Brittany Ferries travaillent depuis plusieurs mois sur un plan de redressement qui passe par des mesures internes, par le soutien des Régions Bretagne et Normandie, de longue date associées au portage des navires opérant sur la Manche, et enfin par le soutien de l'Etat.

L'ensemble de ces mesures doit permettre d'améliorer la performance globale de la compagnie d'environ 50 millions d'€ par an, de revenir rapidement à la rentabilité, mais aussi de rembourser un PGE de 117 millions d'€ et de reconstituer des fonds propres. ●

CHIFFRES CLÉS

- ▶ L'effort conjoint des Régions est estimé à 85 millions d'€ sur 5 ans : 20 millions d'€ (dont 10 de la Région Normandie) portent sur l'allongement de la durée d'amortissement des navires et 65 millions d'€ (dont 35 de la Normandie) sur la prise en charge des grosses réparations par les sociétés Somabret et Somanor.



ENGAGER L'INVESTISSEMENT PUBLIC POUR RELANCER L'ACTIVITÉ

27 Renforcement massif de l'investissement public régional

L'investissement public est un levier essentiel pour restaurer la compétitivité normande. Avec des dépenses d'investissement supérieures à 800 millions d'€ en 2019 et de plus de 870 millions d'€ pour 2020, la Normandie est la Région française qui investit le plus (243 € par habitant en 2019, contre une moyenne de 158 €), tout en étant de très loin la moins endettée.

Des programmes d'investissement massifs sont donc en cours, portant notamment sur :

- ▶ le très haut débit, qui constitue notamment un enjeu majeur pour la localisation des activités sur les territoires (250 millions d'€) ;

- ▶ les lycées, dont la modernisation est capitale pour la performance du système éducatif (400 millions d'€) ;
- ▶ l'accompagnement des projets des territoires (500 millions d'€) ;
- ▶ le ferroviaire, avec la remise à niveau et l'acquisition de nouveaux matériels pour assurer les liaisons entre les grandes villes normandes et Paris (plus d'1 milliard d'€).

D'autres projets de développement et d'aménagement sont aujourd'hui prêts à démarrer, parmi lesquels :

- ▶ infrastructures : contournement est de Rouen, chatière du port du Havre ;
- ▶ enseignement supérieur : installation d'une école d'ingénieurs du groupe Isen-Yncrea et extension de l'ESITC ;
- ▶ datacenter dédié pour les communautés santé et enseignement supérieur-recherche ;
- ▶ rénovation énergétique de l'ensemble des lycées ;
- ▶ construction du lycée international de Bourg-Achard ;
- ▶ transformation du haras du Pin en pôle sportif et touristique et installation à Goustranville des formations équine de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort ;
- ▶ travaux du Centre sportif de Normandie à Houlgate.

La Région sera l'un des principaux financeurs de ces projets mais fera aussi appel aux nouveaux financements disponibles (plan de relance de l'Etat, futurs Contrats de plan, React EU). La Région aborde par exemple la négociation des Contrats de plan en demandant que le volet enseignement supérieur et recherche permette de réaliser en quelques années la plus grande part d'un plan Campus estimé à 1 milliard d'€ et dont plusieurs opérations majeures pourraient être lancées sans délai. On peut citer : le transfert de l'IUT du Havre sur le campus Frissard, le learning center de Mont-Saint-Aignan et la bibliothèque Pierre Sineux sur le Campus 1 à Caen.

Les projets de recherche normands trouveront également leur place dans le Contrat de plan :

- ▶ le pôle génomique à Rouen ;
- ▶ Cycleron à Caen (imagerie et recherches en neurosciences) ;
- ▶ le CERMN à Caen (recherche sur la maladie d'Alzheimer) ;
- ▶ le CESI sur le campus du Madrillet (industrie 4.0) ;
- ▶ l'hadronthérapie à Caen (traitement des cancers par les ions Carbone : le projet entre dans sa phase industrielle) ;
- ▶ API, projet de développement de nouvelles molécules par des méthodes innovantes (premier financement de ce projet par la Région voté en octobre 2020). ●

3 | ACCÉLÉRER L'ENTRÉE DE LA NORMANDIE DANS LE « MONDE D'APRÈS »

Dans ce contexte, il paraît indispensable de faire de cette crise une opportunité pour l'avenir de la Normandie et des Normands. Il s'agit de mettre en place les conditions d'un modèle de développement de transition en assurant des actions structurellement favorables à la dimension environnementale et à la nécessaire reconquête de sens de l'activité entrepreneuriale et à l'anticipation des métiers de demain.

CONTRIBUER À LA STRUCTURATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE DÉMARCHES DE PROXIMITÉ

28 Datacenter régional

La crise sanitaire a de nouveau montré le caractère essentiel pour le territoire normand de disposer d'infrastructures numériques performantes. Il s'agit autant de relier les principaux pôles universitaires, de recherche et de santé, que de disposer d'outils de calcul intensif et d'hébergement de données, notamment sensibles. Il s'agit aussi d'optimiser la sécurité informatique de certaines structures (établissements de santé, collectivités...) et de développer de nouveaux services mutualisés, générateurs d'économies et de partenariats.

La Région Normandie va donc se doter en 2022 d'un second centre de données et de calcul régional permettant d'héberger les nouvelles générations de supercalculateurs. Il sera particulièrement innovant et vertueux en termes de respect de l'environnement et de consommation énergétique.

Les enjeux sont multiples :

- améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche normands ;
- faciliter la montée en puissance de la santé connectée et intelligente (archivage des dossiers patients, stockage de l'imagerie médicale, déploiement de la télémédecine, sécurisation des échanges et protection des données...) ;
- contribuer à une politique d'aménagement numérique durable du territoire (souveraineté et sécurité numériques, éco-responsabilité...) ;
- participer au développement économique (dévelop-

pement de partenariats public/privé, fertilisation croisée entre entreprise, enseignement supérieur et recherche] ;

- répondre aux besoins propres des politiques menées par la Région Normandie (lycée du futur, nouveaux services de mobilité). ●

CHIFFRES CLÉS



- 8 millions d'€, c'est le budget prévu pour ce projet d'intérêt régional majeur qui comprend l'acquisition d'une machine de calcul intensif de dernière génération.

CONTRIBUER À LA STRUCTURATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE DÉMARCHES DE PROXIMITÉ

29 DataLab Normandie

Déjà identifiée par la Région comme un enjeu stratégique majeur, l'exploitation des données est apparue durant la crise sanitaire comme un précieux outil de pilotage et d'aide à la décision dans bon nombre de domaines (économie, santé, logistique, transports...).

La création du DataLab Normandie en juin 2019 a constitué une avancée importante. Laboratoire de la donnée réunissant sous la forme d'un accord de consortium plus de 20 partenaires normands, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des entreprises et des collectivités, il vise à faciliter les expérimentations et l'utilisation de données pour l'intelligence artificielle et la production de nouveaux services numériques.

Les objectifs du DataLab Normandie sont :

- découvrir, comprendre et agir sur la donnée et sa valorisation par l'intelligence artificielle ;
- faire émerger, accompagner et expérimenter des projets en prenant appui sur la valorisation des données ;
- produire des services numériques nouveaux visant à répondre à des problématiques métiers auxquels les acteurs du territoire sont confrontés.

Principales réalisations depuis juin 2019 :

- installation de la plate-forme mutualisée d'orchestration des outils « data » ;
- mise en œuvre de groupes projets travaillant sur des cas d'usage (exemple : développer des outils d'aide à la décision pour l'emploi-formation) ;
- préparation d'un plan d'actions collectif pour les 2 prochaines années où chaque membre peut être pilote d'une ou plusieurs opérations, en vue d'un soutien FEDER, dont les principaux axes seront la sensibilisation, l'acculturation, l'emploi-formation, la R&D, le développement de la plateforme.

Aller plus loin en ouvrant à de nouveaux membres

Dans le cadre de la crise sanitaire, la Région Normandie et ses partenaires ont souhaité favoriser encore davantage la mise en œuvre de projets collectifs dans un souci d'intérêt général et de construction d'un écosystème normand autour de la donnée. A ces fins, une modalité simplifiée d'ouverture de l'accord de consortium à de nouveaux membres et une ingénierie de projets collectifs pour l'animation et le déploiement du DataLab Normandie, et de ses outils, avec des fonds FEDER, ont été validés lors du dernier comité de pilotage du 17 juin 2020.

Accélérer la construction et la montée en puissance

Dans le cadre de la relance pour la Normandie, il est également essentiel d'accélérer la construction et la montée en puissance du DataLab Normandie, en apportant des illustrations concrètes de l'apport de l'intelligence artificielle (IA). La Région a donc lancé en quelques semaines l'appel à projets Booster IA, pour stimuler l'écosystème normand via le DataLab Normandie, pour donner à voir l'intérêt de la valorisation de la donnée par l'intelligence artificielle, et ainsi révéler les compétences et talents normands en la matière, phase préalable à la mise en production de nouveaux services numériques.

CONTRIBUER À LA STRUCTURATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE DÉMARCHES DE PROXIMITÉ

30 « Local matters » : les cercles d'affaires normands

Les cercles d'affaires d'entreprises locales ont plusieurs vocations : générer du business entre les entreprises d'un territoire (fournisseurs/clients, donneurs d'ordres/sous-traitants), partager les compétences, « chasser en meute » et répondre de manière groupée aux appels d'offres. Ils assurent par ailleurs un lien plus étroit entre les décideurs politiques et l'écosystème local (besoin en formation, en services...). Ils stimulent le tissu économique de proximité et apportent des réponses concrètes aux problématiques de sécurisation des chaînes de valeur, engageant l'économie dans un modèle de proximité plus vertueux.

Il existe de nombreux clusters ou cercles d'affaires locaux en Normandie (Dieppe, Glass Vallée, Rouen, Flers...) mais tous les territoires normands n'en sont pas dotés. De plus, les cercles d'affaires locaux se révèlent être de réels leviers d'entraînement quand ils sont plus larges, multisectoriels et intègrent systématiquement les ETI locales.

Pour essaimer des cercles locaux dans l'ensemble de la Normandie, l'AD Normandie et la Région agiront comme un catalyseur, accélérant ce développement et encourageant les acteurs à porter cette dynamique. Des meet-up permettront d'impulser cette dynamique locale en faisant témoigner des chefs d'entreprise ayant déjà mis en place des cercles d'affaires locaux. Des moyens seront débloqués pour que ceux-ci puissent disposer de ressources RH suffisantes pour structurer l'initiative et l'asseoir dans une dynamique territoriale.

Dès le 1^{er} trimestre 2021, des séances de formation des animateurs de clubs recrutés par les chefs d'entreprise seront organisées. ●

CHIFFRES CLÉS

- Le DataLab Normandie est doté de 400 000 € à ce jour.
- Doté de 100 000 €, l'appel à projets Booster IA permettra le développement de 6 nouveaux cas d'usage basés sur l'intelligence artificielle, financés à 50% par la Région.



31 Miser sur le parrainage territorial du recrutement en créant du réseau pour ceux qui n'en ont pas

La crise sanitaire a des effets hétérogènes sur l'emploi : les difficultés de recrutements perdurent pour certains secteurs en mal de main d'œuvre [agriculture et agroalimentaire, BTP, hôtellerie, industrie] ou sollicités par la crise [digital, santé, logistique] alors que d'autres devraient licencier [commerçants, artisans, certaines industries].

De même, la faible mobilité d'une certaine catégorie de demandeurs d'emploi nécessite la meilleure adéquation possible entre demande et offre au niveau local. Enfin, même si les offres sont nombreuses et les canaux de diffusion multiples et diversifiés, solliciter son réseau professionnel et ses contacts personnels pour trouver un emploi reste incontournable.

Le réseau, au sens large, est constitué de toutes les personnes rencontrées et/ou côtoyées dans la vie privée [famille, amis], sociale [activités culturelles, sportives, bénévolat] et professionnelle [collègues, ex-collègues, anciens employeurs, employeur actuel, clients, fournisseurs].

Depuis une dizaine d'années, nombre d'entreprises de toutes tailles s'appuient sur le parrainage de candidats à la recherche d'un emploi pour identifier les talents. Plus que jamais, la technique de cooptation interne ou externe à l'entreprise peut, en effet, permettre de créer l'effet réseau pour ceux qui n'en ont pas, rendre plus lisible le « marché caché de l'emploi local » et créer une dynamique de communication positive pour l'attractivité du territoire.

Dans ce contexte et pour répondre aux attentes sociétales de proximité, de solidarité et de confiance, les pouvoirs publics ont un devoir d'expérimentation.

Une plate-forme web

La Région va donc proposer une plate-forme web à l'échelle des intercommunalités permettant aux entreprises, notamment les TPE et PME, de diffuser leurs annonces de recrutement vers des salariés et/ou des habitants de la zone géographique ciblés selon leurs métiers ou leurs centres d'intérêt. Ceux-ci pourront ainsi identifier et parrainer des candidats, pas forcément visibles sur le marché de l'emploi classique, en s'appuyant sur leurs réseaux professionnels voire personnels. En retour, l'entreprise récompensera les parrains qui auront identifié les talents dont ils ont besoin.

La solution de digitalisation du parrainage proposée aux EPCI volontaires fait le pari de la proximité et de la confiance : il sera à la fois homogène et adaptable à chaque territoire en reposant sur une animation locale aux couleurs de la collectivité, renforcée par une promotion régionale.

A terme, l'outil pourra aussi permettre de tisser des liens entre les entreprises du bassin d'emploi concerné pour mutualiser et optimiser leurs ressources humaines en facilitant, par exemple, le prêt de main d'œuvre inter-entreprises ou l'achat groupé de formations pour leurs salariés.

La décision d'adhérer et le portage financier passent par les EPCI, c'est pourquoi les offres d'emplois devront être localisées sur le territoire des EPCI concernés par l'opération. En revanche, les candidats pourront être originaires d'autres territoires dans la mesure où la plate-forme prendra en compte leur mobilité à l'échelle du bassin d'emplois.

Coût pour les entreprises : la récompense en cas de succès du parrainage, dont il lui revient de fixer la valeur.

Echéancier de mise en œuvre :

4^e trimestre 2020 : identification d'une dizaine d'EPCI désireux de participer à l'expérimentation

1^{er} trimestre 2021 : mise en place de la plate-forme

2^e trimestre 2021 : présentation du bilan à l'ensemble des EPCI et proposition d'extension aux EPCI volontaires. ●

FAVORISER L'ACTIVITÉ ET LE LIEN SOCIAL DANS LES ZONES URBAINES ET RURALES

32 Revitalisation des centres-villes de Normandie

Les commerces des centres-villes et centres-bourgs sont essentiels au dynamisme local. Bien souvent malmenés par les évolutions de modes de vie et de consommation, ils ont été pour certains encore davantage fragilisés par la crise sanitaire, qui a dans le même temps montré tout l'intérêt d'une offre commerciale de proximité.

Redynamiser les centres-villes et centres-bourgs nécessite idéalement de mettre en œuvre une stratégie globale. S'il est indispensable d'inciter les villes à développer ces approches systémiques, celles-ci sont complexes et les collectivités pas toujours en situation de les engager. Il apparaît donc utile de développer des outils capables de répondre à la question immobilière de l'offre de commerces et de services dans le cadre de ces opérations d'ensemble mais aussi en action directe.

Une structure foncière

Il s'agit de s'appuyer sur une structure spécialisée dans le foncier, visant à acquérir et porter l'immobilier commercial de centre-ville, pour les cases destinées à rester en secteur marchand. Dotée de fonds propres suffisants pour supporter des vacances locatives prolongées, cette structure sera en capacité d'acheter et gérer les locaux commerciaux ou de services à la personne dans les centres-villes de Normandie, en lien avec les EPCI et les communes. ●

CHIFFRES CLÉS

La structure sera dotée d'environ 4 millions d'€ avec un premier objectif de 100 à 200 commerces (surface moyenne 50 m²).



CONTRIBUER À LA STRUCTURATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE DÉMARCHES DE PROXIMITÉ

33 Mise en œuvre concrète d'une démarche de compensation environnementale

L'objectif de « Zéro artificialisation nette des sols (ZAN) » mis en avant récemment par l'Etat, prend une importance croissante dans la manière dont l'Etat aborde les politiques d'aménagement et la délivrance de ses autorisations. Cet objectif a un impact sur la manière dont les entreprises doivent concevoir leur développement, et la manière dont les collectivités peuvent les accompagner.

Le manque de règles du jeu clairement établies complique actuellement la prise en compte de cet objectif. Dans son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la Région a, elle aussi, introduit une règle visant à diminuer le rythme d'artificialisation des sols.

De nombreuses questions relatives à la mise en œuvre concrète de ce principe de ZAN restent en suspens : définition précise du concept, objectifs qualitatifs et quantitatifs, temporalités, critères d'évaluation, échelle territoriale d'appréciation, etc.

Il convient de se mettre collectivement en capacité de répondre d'ores et déjà à la problématique de limitation de l'artificialisation des sols tout en répondant aux besoins de développement économique sur l'ensemble du territoire. La reconversion des friches constitue une première réponse, mais elle n'est pas suffisante ni équitable face à la diversité des territoires.

Une réponse globale ne peut émerger que d'une définition commune et partagée des règles en cours d'établissement, pour permettre une compensation, concept inhérent à la notion de ZAN, qui garantisse à la fois des possibilités de développement et l'atteinte d'un haut niveau qualitatif de ces compensations.

Une réponse pilote autour de la notion de compensation

La Région propose de développer, en concertation avec les services de l'Etat et les acteurs économiques, une réponse pilote autour de la notion de compensation. Elle s'appuiera sur les travaux rendus par le groupement d'experts qu'elle a créé : le GIEC Normand, constitué d'universitaires et d'experts régionaux du climat et de ses évolutions, s'applique actuellement à régionaliser les connaissances scientifiques et techniques sur

les changements climatiques, afin d'anticiper les transformations et d'engager les actions nécessaires pour s'y adapter.

Concernant la compensation environnementale, il s'agit d'adopter une approche d'intérêt général, se refusant à introduire des notions de « marché du droit à artificialiser les sols » ou de « pénalités pour artificialisation ».

L'approche consiste au contraire à introduire une notion de valeur environnementale des parcelles et de s'inscrire pleinement dans une démarche éviter-réduire-compenser l'artificialisation dans la conception des projets.

Concrètement ensuite, il s'agira de constituer un fonds public régional d'espaces naturels et de développement de la biodiversité sur l'ensemble des territoires normands (en termes géographique et des différents biotopes) puis d'en révéler les potentiels, en augmentant leur valeur environnementale :

- acquérir des fonciers à potentiels écologiques ;
- conduire les aménagements pour révéler ces potentiels écologiques ;
- mesurer et gérer ces développements écologiques.

De la même manière, que la Région soutient l'aménagement des territoires à travers les contrats de territoire, ce programme apportera à ces derniers :

- le développement de leur qualité écologique, valeur sociétale de plus en plus importante pour l'attractivité des territoires ;
- une capacité à compléter les mesures environnementales induites par leurs projets de développement, et cela sur la base de l'intérêt général de ces derniers. ●

CHIFFRES CLÉS



- Une zone d'activité couvre en moyenne 30 à 200 hectares.
- Une entreprise couvre environ 1 hectare.
- En Normandie, plus de 13 000 hectares de rivages sont protégés par le Conservatoire du littoral dont 5 000 hectares de domaine public maritime à Chausey.
- Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie assure aujourd'hui la protection, la gestion et la valorisation de plus de 200 espaces naturels (coteaux calcaires, prairies alluviales, étangs, marais, tourbières, etc.) dont la superficie totale s'élève à 2 700 hectares, répartis sur les territoires des cinq départements normands.

CONTRIBUER À LA STRUCTURATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE DÉMARCHES DE PROXIMITÉ

34 Structuration de l'offre de parcs d'activités

La ré-industrialisation et les relocalisations nécessitent de disposer de zones d'activités concentrant l'activité industrielle et offrant une gamme de services à haute valeur ajoutée. Ces parcs, caractérisés par une surface de 50 hectares et plus dans notre région, peuvent avoir des axes de développement privilégiés (parcs thématiques), mais en aucun cas exclusifs, l'innovation étant la plupart du temps générée par des échanges inter-filières. Et, surtout, ils doivent permettre l'accueil, à côté des activités industrielles et tertiaires, d'activités de recherche et développement, de formation initiale et continue, d'ingénierie technique, juridique et financière.

Il s'agit donc :

- de disposer d'un Schéma régional des parcs d'activités structurants existants et à créer, associé à un calendrier d'aménagement ;
- de mettre en œuvre un cahier des charges permettant une labellisation de ces parcs pilotée par la Région. Ce cahier des charges assurera une haute qualité de service de ces zones, notamment en matière d'infrastructures numériques, de mobilité et de responsabilités sociales et environnementales. Il devra donc comprendre des éléments propres à un développement économique inclusif et raisonné. Il intégrera des éléments relatifs au traitement des impacts en termes environnemental, notamment l'artificialisation des sols.

Cette labellisation viendra en appui du soutien financier régional pour l'aménagement des parcs, et pourrait éventuellement se traduire par des allègements fiscaux, en lien avec les EPCI. ●

CHIFFRES CLÉS



- Un objectif d'aménagement fixé à 7 zones sur 5 ans.
- La labellisation d'une vingtaine de zones sur la même période.

35 Normandie Carbone

La lutte contre le réchauffement climatique et les orientations des politiques mondiales qui en découlent conduisent la Normandie à prendre ses responsabilités en mettant en œuvre des actions concrètes afin de contribuer aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) qui a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français.

Un outil juridique en cours de création

A ce titre un outil juridique est en cours de création pour recenser et collecter les émissions carbone « évitées » auxquels la Région a contribué (en direct ou via des financements attribués). L'objectif est de disposer d'une maison commune abritant le patrimoine collectif en matière d'émissions carbone évitées issues des efforts poursuivis par des citoyens, des entreprises ou tout autre acteur agissant en faveur de l'environnement via la compensation volontaire.

Ces émissions carbone « évitées », calculées via une méthodologie scientifique robuste et transparente, pourront alors être valorisées selon les cours du marché de compensation volontaire, permettant de dégager des moyens financiers qui seront réinjectés dans des projets exemplaires et respectueux de l'environnement. Le but étant de mettre en place un cycle vertueux « compensation volontaire-financement de projets-compensation volontaire... ». ●

36 Soutien financier aux audits RSE des entreprises

Pour bâtir un modèle pérenne, la relance économique doit s'associer aux évolutions sociétales et aux enjeux environnementaux. La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) vise à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable.

La RSE est définie via une norme non certificative, l'ISO 26000, qui a pour but de donner les grands axes de réflexion autour de 7 questions centrales : la gouvernance de l'organisation ; les relations et conditions de travail ; l'environnement ; la loyauté des pratiques ; les questions relatives aux consommateurs ; les communautés et le développement local.

À titre d'exemple, près de 2/3 des consommateurs [65%] choisissent d'acheter (ou de boycotter) une marque en fonction de ses prises de position (source : Elan Edelman, Earned Brand, 2018).

En France, certaines entreprises ont l'obligation (notamment d'après les lois Grenelle II de 2010) de rédiger un rapport RSE annuel. Il s'agit des entreprises cotées en bourse, avec un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'€ ou un effectif supérieur à 500 employés. L'introspection induite par l'audit de ses pratiques et la mise en œuvre d'actions d'amélioration représentent de nombreux avantages : compétitivité via l'optimisation des consommations de ressources, amélioration des conditions de travail, différenciation concurrentielle, diminution du turn-over, attractivité...

70% des entreprises sont conscientes qu'elles doivent devenir sociétales mais seules 30% ont mis en œuvre de réelles actions (source : Deloitte, Tendances RH 2018).

Impulsion Conseil

La Région Normandie souhaite donc inciter les TPE et PME de son territoire à intégrer la RSE dans leur fonctionnement et leur quotidien afin qu'elles puissent bénéficier des mêmes perspectives que les plus grandes entreprises. Le dispositif Impulsion Conseil, à solliciter auprès des équipes de l'AD Normandie, permet de financer jusqu'à 50% des coûts hors taxes d'audits et d'accompagnement pour mettre en œuvre une démarche RSE via un prestataire externe expert. ●

CHIFFRES CLÉS



- ▶ 15 000 € maximum d'aide par dossier.
- ▶ 20 dossiers potentiels pour 8 jours d'accompagnement à 1 000 €, soit 80 000 € de budget (sur la base des précédentes sollicitations).

AGIR SUR LA CAPACITÉ DE TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

37 Soutien financier aux audits cyber-sécurité des entreprises

Face à la croissance exponentielle des attaques informatiques qui impactent tous les territoires et tous les acteurs, la cyber-sécurité est devenue un défi majeur. En cette période de crise sanitaire et économique, la menace cyber s'amplifie et évolue : en volume, en gravité, en probabilité, en fréquence, en imprévisibilité et en sophistication.

Malgré un risque de piratage croissant, les PME ne prennent pas toutes les mesures de prévention nécessaires. Or, les chances de se faire dérober des données et des informations sensibles sont réelles et parfois rédhibitoires. La méconnaissance de la problématique cyber et la non perception du danger constituent l'écueil principal. Par ailleurs, la notion de « territoire de confiance » s'avère de plus prégnante et discriminante.

Impulsion Conseil

Afin d'inciter les TPE et PME normandes à avoir recours à des prestations de conseil externes pour réaliser un diagnostic et mettre en place une cyber-stratégie, la Région a décidé de mobiliser le dispositif Impulsion Conseil. Sollicitable auprès des équipes de l'AD Normandie, il permet de financer jusqu'à 50% des coûts hors taxes d'audits et d'accompagnements à la mise en œuvre d'une démarche de cybersécurité via un prestataire expert. ●

CHIFFRES CLÉS

- ▶ 15 000 € maximum d'aide par dossier.
- ▶ 20 dossiers potentiels pour 8 jours d'accompagnement à 1 000 € soit 80 000 € de budget.



PROPOSER UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DU DOMAINE MARITIME ET FLUVIAL

38 Renforcer et développer la filière hydrogène normande

Sur la base du rapport du groupe Climat des conseillers du commerce extérieur de la France (CNCCEF) en collaboration avec l'Association française pour l'hydrogène et les piles à combustible (AFHYPAC), et dans le cadre des consultations réalisées auprès des principaux industriels français de la filière hydrogène, le plan Hydrogène de la Région Normandie doit permettre de :

- ▶ changer d'échelle pour compter à l'international ;
- ▶ initier des projets structurants d'ampleur associant partenaires publics et privés ;
- ▶ favoriser l'approche holistique des projets sous forme de hubs hydrogène multi-usages.

Plus précisément, compte tenu de la demande croissante à venir d'hydrogène vert sur l'axe Seine, des usines de production industrielle d'hydrogène verront vraisemblablement le jour très prochainement sur des terrains portuaires ou à proximité immédiate de la voie d'eau. Le domaine public maritime et fluvial va donc devenir un élément-clé dans la transition énergétique de la Normandie, d'autant que la question de la logistique de l'hydrogène a vocation à devenir extrêmement prégnant dans les années à venir.

Un plan régional d'aménagement des infrastructures publiques du domaine maritime et fluvial

L'objectif de la Région est de coordonner et développer un plan régional d'aménagement des infrastructures publiques du domaine maritime et fluvial pour capter les marchés de l'hydrogène et faire de la Normandie un leader européen dans la transition énergétique.

Il s'agirait en particulier de coordonner la création d'une ou plusieurs zones multimodales de stockage et de transit de conteneurs d'hydrogène gazeux le long de la Seine, permettant l'acheminement fluvial jusqu'à Paris, où un terminal logistique permettrait de recevoir les barges, de les stocker puis de les transporter chez les distributeurs et consommateurs d'Ile-de-France et des régions voisines.

L'idée est de créer, à l'image du Commissariat à l'énergie atomique, une structure stratégique de coordination et de pilotage des initiatives publiques et privées, visant à les faire converger pour mener à bien les différents projets nécessaires au développement de la chaîne d'approvisionnement de l'axe Seine. ●

CHIFFRES CLÉS



- Estimés à plus de 5 milliards d'€, les investissements correspondants pourraient générer plus de 15 000 emplois durables et positionner la Normandie comme leader européen dans la transition énergétique.

AGIR SUR LA CAPACITÉ DE TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

39 Anticipation des risques industriels : projet de recherche COP HERL

L'incendie majeur qui s'est produit en septembre 2019 sur les sites de Lubrizol et Normandie Logistique à Rouen constitue un événement exceptionnel, déjouant les stratégies industrielles et publiques de prévention et de précaution, et créant des pollutions inédites liées à la combustion de produits chimiques multiples, conduisant à des effets « cocktail » très peu, voire non documentés. Ainsi, un tel accident met en lumière toute la difficulté d'analyser un phénomène aussi complexe sans une approche pluridisciplinaire mettant en jeu des chimistes, des spécialistes de la santé, de la combustion, des environnements naturels [air, sol, eau], des spécialités de sciences humaines et sociales [sociologues, économistes...] pour la perception des risques et de la gestion de crise.

« COnséquences Potentielles pour l'Homme et l'Environnement, perception et RésiLience »

L'intérêt et l'originalité du projet « COnséquences Potentielles pour l'Homme et l'Environnement, perception et RésiLience » [COP HERL] est de mettre en place une synergie entre toutes les disciplines mentionnées ci-dessus pour caractériser l'incendie et ses conséquences potentielles sur l'environnement et l'homme, et apporter des réponses sur la perception des risques, la gestion de crise et la résilience du territoire.

Les universités normandes comportent le vivier de compétences nécessaires pour mener à bien cette analyse pluridisciplinaire et ainsi comprendre l'accident et ses conséquences en termes de contamination potentielle dans les matrices

environnementales (eau, sol et sédiment) et de l'homme et sa santé, ainsi que sur la perception des risques et la gestion de crise.

Le projet a ainsi pour enjeux d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- quels sont les produits émis lors de l'incendie et peut-on dégager des marqueurs spécifiques ? Cela comprend une identification physique et chimique des échantillons de suies récoltées sur le terrain et la reproduction des produits de combustion par expérimentation (feux confinés en enceinte).
- comment se sont réalisées la progression et la dispersion du panache et le rabattement des suies ?
- quelle peut être la contamination des sols, des sédiments et des eaux de surface et souterraine, peut-elle être différenciée du "bruit de fond" enregistré sur le territoire avant l'accident et quelle sera son évolution dans le temps [caractérisation et suivi de marqueurs, temps de résidence, transferts] ?
- quels sont les produits qui peuvent présenter une toxicité et quelle toxicité ?
- quelle a été (est) l'exposition de la population à l'éventuelle pollution et quels sont ses effets potentiels [analyses de toxiques dans des matrices biologiques ciblées lait maternel, cheveux et fertilité] ?
- quels sont la perception et les comportements des populations et des acteurs territoriaux face à cet accident et à la gestion de crise ?
- quelles peuvent être les stratégies d'adaptation et de résilience des acteurs ?

Pour répondre à ces questions, le projet est organisé en 4 axes complémentaires :

- caractérisation de l'incendie
- contamination des matrices environnementales
- santé et toxicité des produits de l'incendie
- perceptions sociales de l'incendie et capacités de résilience des systèmes sociaux impactés. ●

CHIFFRES CLÉS



- Le projet, prévu sur 3 ans et d'un montant total de 1 295 000 €, est bâti en 2 phases.
- Financée par le FEDER à hauteur de 300 000 €, la 1^{ère} phase de 6 mois se tiendra jusqu'en mars 2021 et la 2^{nde} phase s'étendra jusqu'en 2023.
- Pour compléter les financements de l'Europe et la Région, d'autres partenaires sont mobilisés : l'Etat et ses établissements (ANR, ARS, Santé Publique France, Agence de l'Eau...) et la Métropole de Rouen.

CONCLUSION

En Normandie comme ailleurs, l'effet de la crise sanitaire s'est fait durement sentir à tous les niveaux. Tout un chacun a pris conscience de la fragilité de ses certitudes et va devoir, dans les mois qui viennent, actionner le mot « résilience ». Le principe de résilience est devenu un concept clé. Présenté par certains comme « l'art de naviguer dans les torrents », c'est en effet bien de cela dont il est question dans le cadre du plan Normandie Relance.

Mais la Normandie n'est pas seule et se doit d'inclure, dans sa réflexion et ses actions, les différentes mesures mises en œuvre au niveau national. La complémentarité et la bonne articulation entre Normandie Relance et les mesures nationales sont les garantes d'un impact local optimisé. C'est pourquoi la Région se devait de connaître aussi précisément que possible la stratégie nationale avant de définir sa propre stratégie sur la base des demandes précises des entrepreneurs normands.

Le plan Normandie Relance s'appuie essentiellement sur du pragmatisme :

- un pragmatisme assumé, qui apparaît comme une réponse idoine aux défis auxquels est confrontée la société ;
- un pragmatisme bienveillant s'appuyant sur quelques points d'ancrage comme la coexistence entre liberté d'entreprendre, responsabilité sociale et environnementale et développement territorial spécifique à l'identité normande ;
- un pragmatisme de sang-froid stoppant le balancier qui fait uniquement réagir à l'évènement ou à la crise plutôt que d'anticiper ou de se projeter ;
- un pragmatisme de la correction de trajectoire où l'expérimentation locale et l'évaluation de l'action publique prennent tout leur sens.

Normandie Relance se base donc sur un ensemble de principes permettant une prise en compte rapide des enjeux normands en matière économique et sociale. Ces enjeux sont de 3 natures : d'une part faire face à l'urgence, d'autre part assurer les conditions d'une reprise dynamique et inclusive sur le long terme, enfin accélérer la transformation de nos entreprises et de notre territoire.

Normandie Relance n'est donc pas un simple plan mais une feuille de route, un ordre de mouvement. Chacune des mesures présentées est par conséquent budgétée financièrement dans le BP 2021 de la collectivité. Plus important encore, toutes les mesures qui seront engagées opérationnellement ont d'ores et déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité et les premières étapes de leur mise en œuvre sont parfois amorcées.

Au-delà de ces mesures structurelles, un travail systématique d'identification d'opportunités industrielles est mené. La période est propice à ce type de démarches tant ce qui semblait être immuable en termes d'organisation industrielle pour certains groupes apparaît avoir été remis en cause par leurs dirigeants. Souvent pour le pire mais parfois pour le meilleur. C'est le cas en Normandie où les initiatives régionales des derniers mois ont permis à de nombreux projets d'émerger. Qu'ils soient dans les domaines des protéines végétales, de l'industrie pharmaceutique, de l'automobile, du BTP, du recyclage plastique ou de la flaconnerie, les projets se développent et sont soutenus. Il est difficile de faire état publiquement de ces investissements mais l'ensemble des projets en cours ou à venir représente un potentiel d'environ 1 milliard d'€ d'investissement en Normandie.



Contact |
Agence de Développement
pour la Normandie

*Guichet unique pour les
entreprises normandes en
matière d'aides régionales*

Campus EffiScience
2 esplanade Anton Philips
14460 COLOMBELLES

02 31 53 34 40
adnormandie.fr

PLAN NORMANDIE RELANCE

Pour **une reprise
économique durable**
en Normandie